

La dette odieuse de Haïti

« Rat manje kann, zandolit mouri inosan¹ »

Comparé à celui d'autres pays pauvres, le service de la dette de Haïti peut être considéré comme relativement modéré : il ne représente « que » 5% du PIB et 10% des exportations. Pour autant, il a représenté, au cours des 10 dernières années, le double du budget de la santé publique. La dette extérieure, pour l'essentiel multilatérale, s'élève aujourd'hui à 1,4 milliard \$.

Une dette gravée dans l'histoire

Haïti paie cher son statut de 1^{ère} République Noire indépendante, acquis dès 1804. Le pays est contraint en 1825 d'accepter de payer 150 millions de francs-or à la France pour la reconnaissance de son existence² : une « indemnité » qui constitue la première obligation financière du pays envers une puissance étrangère. La dette extérieure actuelle s'est essentiellement formée sous le régime de Jean-Claude Duvalier « Baby Doc », que les bailleurs de fonds ont accompagné de 1971 à 1986. Haïti n'intègre l'IPTE qu'en 2006. Pays le plus pauvre du continent américain, il n'y était jusque là pas éligible : pas assez endetté, d'après le FMI !

Du caractère odieux de la dette haïtienne

Absence de consentement

Arrivé au pouvoir en 1957, autoproclamé président à vie en 1964, François Duvalier « Papa Doc » exercera un pouvoir entaché de graves violations des droits humains, pratiquant les assassinats politiques pour museler ses opposants. Sa « milice volontaire », Les Tontons Macoutes, vivant de l'extorsion et du crime organisé, fait régner la terreur. On estime que 30 000 personnes sont alors victimes de ces crimes. A sa mort en 1971, son fils Jean-Claude lui succède. Malgré quelques gages de bonne volonté démocratique (plébiscités notamment par le voisin américain), il usera rapidement des mêmes méthodes répressives et clientélistes, tout en se consacrant à une activité économique mafieuse qui lui sera très lucrative³.

Absence de bénéfice

Parmi d'autres (infrastructure, énergie etc.), les projets liés à la filière sucre sont révélateurs de la gabegie autour du financement de soi-disant projets de développement. Au début des années 70, non seulement Haïti était autosuffisant en sucre mais exportait en direction des Etats-Unis un sucre raffiné de qualité grâce aux 85 000 hectares plantés en canne à sucre. Début 1980, alors que la crise sucrière mondiale pointe, Haïti acquiert l'usine Darbonne, d'une firme italienne en mal de client. Son financement (70 millions \$) est assuré par des prêts de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque mondiale. Un quart de siècle plus tard, cette acquisition est loin d'avoir bénéficié au pays : moins de 45 000 hectares sont emblavés en canne à sucre et Haïti importe plus de 100 000 tonnes de sucre chaque année pour ses besoins de consommation intérieure. Ce projet a autant déstructuré le système de production haïtien qu'il a enrichi la firme italienne et les intermédiaires locaux. Dans le même temps, les conditions de vie des Haïtiens se dégradent, la malnutrition s'étend, les ressources minières du pays sont pillées.

Responsabilité des créanciers

Le cas du secteur sucrier est emblématique de la responsabilité des pays riches dans l'octroi, en toute connaissance de cause, de prêts destinés à d'autres fins que celle du développement.



Jusqu'à son départ, les bailleurs de fonds ont alimenté le régime de Baby Doc, malgré son usage des mêmes méthodes liberticides qui avaient valu à son père l'isolement financier de la communauté internationale.

Une partie des sommes considérables détournées par Baby Doc trouvera refuge en France. Une action en justice a même été intentée par l'Etat haïtien pour récupérer 120 millions \$ de la fortune du despote alors exilé en France, sans aboutir, la justice française s'étant alors déclarée incompétente.

A la chute de J-C Duvalier en 1986, **la dette externe du pays était évaluée à 800 millions \$, soit à peu près l'équivalent de la fortune estimée du clan Duvalier - Benett.**

Plus de 20 ans après, Haïti, victime d'une instabilité politique profonde, est un des pays les plus pauvres de la planète : 80% de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté et l'espérance de vie n'atteint pas 50 ans.

¹ Proverbe haïtien : « le rat a mangé la canne à sucre, le lézard le paie de sa vie ».

² L'indemnité fut ramenée en 1838 à 90 millions. Le dernier terme fut payé au début du XX^{ème} siècle.

³ En 1980, les milices duvaliéristes sonnent la fin du semblant d'ouverture et la répression d'Etat est rétablie.